

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation, mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, en date du 21 avril 2016 de Madame Mireille GREAU, Maire.

Étaient présents : Mireille GREAU, Patricia TISSEAU Jean VRIGNON, Sonia GINDREAU, Bernard VOLLARD, Alexis ALOUEKEY VON SCHNEIDER, Thierry BENOITEAU, Marie-Marguerite GATINEAU, Jean-Pierre PETORIN, Huguette VANHAUTE, Jean-Michel PINEAU, Céline PAOLI, Maryline GIRAUD, Pascale BEHIN, Laëtitia GREFFARD, Noëlla DUCLOUT

Étaient excusés :

Alain MICHEAU qui donne procuration à Sonia GINDREAU
Olivier VRIGNON qui donne procuration à Laëtitia GREFFARD
Nathalie THIOUX

La séance ouvre à 20H40.

Le Conseil municipal nomme le secrétaire de séance : Mme GIRAUD Maryline.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de valider le compte-rendu de la séance du 24 mars 2016.

Sonia GINDREAU précise que selon elle, l'ordre du jour du conseil municipal ne faisait pas mention du fait que l'activité de jets-skis pourrait avoir lieu le jour de la Fête de la Mer.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18	0		

16-04-025 SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE

Lors de sa séance du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait émis un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

M. le Préfet de la Vendée nous informe que le SDCI a été arrêté le 29 mars 2016.

Or, la loi NOTRe précise que pour la mise en œuvre du SDCI, le représentant de l'Etat dans le département définit par arrêté la modification de périmètre ou le périmètre de fusion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

En l'occurrence, il s'agit de la définition du périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Moutierrois et du Talmondais, et intégrant les communes de : Angles, Avillé, Le Bernard, La-Boissière-des-Landes, Le-Champ Saint-Père, Curzon, Le Givre, Grosbreuil, Jard-sur-Mer, La Jonchère, Longeville-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Poiroux, Saint-Avaugourd-des-Landes, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Cyr-en-Talmondais, Saint-Hilaire-la-Forêt, Saint-Vincent-sur-Graon, Saint-Vincent-sur-Jard et Talmont-Saint-Hilaire.

Le Préfet sollicite donc l'accord de chaque commune concernée sur ce projet de nouveau périmètre.

Thierry BENOITEAU estime que les conséquences de la fusion ne sont pas présentées pour le moment et qu'on demande aux communes de signer un « chèque en blanc ». Mme le Maire lui répond que des précisions seront apportées lors du « séminaire des élus sur la fusion » qui se tiendra le lundi 2 mai 2016 et est ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux. Mme le Maire rappelle également l'historique du projet de fusion et les obligations de seuil démographique pour les EPCI imposées par la loi NOTRe.

Thierry BENOITEAU ajoute que le projet de commune nouvelle entre les communes de la Tranche sur Mer, Angles, St Benoist sur Mer et la Jonchère, est selon lui toujours d'actualité. En cas de création de cette commune nouvelle, qu'advient-il du périmètre communautaire ? La commune de la Tranche sera-t-elle intégrée à la nouvelle communauté de communes ?

Mme le Maire propose au conseil municipal de reporter le sujet pour la séance du mois de mai 2016, dans l'attente de la présentation aux élus du projet de fusion et de ses impacts lors du séminaire du 2 mai prochain.

A l'unanimité, les élus approuvent ce report.

16-04-026 SERVITUDE ERDF – PARCELLE AL 797

Nous sommes sollicités par ERDF qui doit réaliser des travaux d'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, pour la desserte d'une propriété située route de la Perpoise.

Ces travaux nécessitent l'établissement d'une servitude de passage et de canalisation sur la parcelle AL 797, appartenant à la commune de Jard sur Mer.

L'emprise concernée est une bande de 1 mètre de large sur une longueur d'environ 8 mètres, pour le passage de 2 canalisations souterraines.

Cette servitude est proposée à titre gratuit. L'ensemble des formalités et notamment les frais d'acte notarié, seront pris en charge par ERDF.

Il est exigé qu'ERDF effectue une remise en état à l'identique du domaine public ou privé concerné par ces travaux. Bernard VOLLARD ajoute que la remise à l'identique du domaine public est une obligation.

Jean VRIGNON s'absente pour raisons personnelles.

Les conditions de la servitude sont précisées dans la convention ci-annexée et le plan correspondant.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette convention de servitude.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	17 (absence Jean VRIGNON)			

Jean VRIGNON rejoint la salle du conseil municipal.

Suite à la parution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement pour l'année 2016, il convient de prendre une décision modificative budgétaire afin de mettre en conformité les prévisions budgétaires avec les montants exacts des dotations.

Il est proposé d'affecter les sommes supplémentaires à percevoir à la location d'un engin élévateur télescopiques permettant d'aider les services techniques municipaux dans la manutention du matériel des manifestations (barnums, tables, bancs, etc.) et pour le chargement et déchargement de matériel divers (palettes, mobilier urbain, etc.).

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6135/020 – locations mobilières	+ 3500 €	7411/01 – Dotation forfaitaire	-1 055 €
6184/0201 – versement à organismes de formation	+ 1134 €	74121/01 – dotation de solidarité rurale	+ 5 689 €
TOTAL	+ 4 634 €	TOTAL	+ 4 634 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18			

16-04-028 JURY D'ASSISES 2017

Le Jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée, est composé de magistrats et d'un jury populaire désigné par tirage au sort.

Il y a une Cour d'Assises par département. Pour le département de la Vendée, le nombre de jurés pour 2017 est fixé à 519.

Ces jurés sont répartis proportionnellement à la population du département par commune ou communes regroupées.

Deux jurés sont attribués à Jard S/Mer. La commune devra donc procéder à un tirage au sort en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés. Le nombre de personnes tirées au sort sera de 6 (le triple du nombre de jurés). Ce tirage au sort se fait à partir de la liste électorale, et seuls peuvent remplir les fonctions de jurés les citoyens âgés de plus de 23 ans au 31 décembre 2017.

Mme le Maire et Laëtitia GREFFARD procèdent au tirage au sort.

Ont été tirés au sort :

- **M. ROGER Robert, né le 22/12/1936**
- **M. PERRINEL Jean-Marcel, né le 19/02/1932**
- **Mme GUILBAUD Nadine épouse CHAIGNEAU, née le 11/06/1957**
- **M. MORILLON Jean-Henri, né le 16/02/1939**
- **M. PAPIN Didier, né le 17/07/1958**
- **M. METAIREAU Jean, né le 23/03/1940**

16-04-029 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au reclassement d'un agent précédemment en charge de l'entretien des locaux dans la filière administrative, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} mai 2016 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

L'agent, actuellement contractuel, assurant le remplacement au sein du service entretien, et qui travaille dans la collectivité depuis de très nombreuses années, pourrait ainsi bénéficier d'une stagiairisation sur un poste titulaire.

Filière	Poste ouvert	Poste occupé	Dont TNC	Détachement ou inactivité	Observations
Administrative	7 postes	7 agents			
Attaché	1	1		et en détachement DGS	
Rédacteur Principal 1ère classe	1	1			
Adjoint administratif Principal 1ère classe	3	3			
Adjoint administratif Principal 2ème classe	0	0			
Adjoint administratif 1ère classe	1	1			
Adjoint administratif 2ème classe	1	1			
Patrimoine et bibliothèque	1 poste	1 agent			
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1			
Animations	1 poste	1 agent			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	1			
Police municipale	2 postes	2 agents			
Brigadier chef principal	1	1			
Gardien	1	1			
Sociale	1 poste	1 agent			
ATSEM principal 2ème classe	1	1		plus 1 agent en disponibilité	
Technique	23 postes	22 agents			
Ingénieur	1	0			
Technicien principal 1ère classe	1	1			
Technicien	1	1			
Agent de maîtrise principal	1	1			
Agent de maîtrise	2	2			
Adjoint technique principal 1ère classe	3	3		plus 1 agent en disponibilité	suppression à compter du 1er mai 2016
Adjoint technique principal 2ème classe	7	7	1 poste à 19h/sem		
Adjoint technique 1ère classe	1	1			
Adjoint technique 2ème classe	6	6	1 poste à 17h30/sem 1 poste à 24h/sem 1 poste à 32h/sem		création à compter du 1er mai 2016
	35	34 postes occupés et 36 agents		1 agent en détachement et 2 en disponibilité	

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs ainsi présenté.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18			

16-04-030 MAISON DES ASSOCIATIONS « LE RAYON » - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme le Maire indique que les travaux de construction de la 2^{ème} tranche de la Maison des Associations ont été réceptionnés. Compte tenu de l'histoire du site, la Maison des Associations sera appelée « Le Rayon » - Maison des Associations.

Il convient donc d'approuver le règlement intérieur de cette structure, fixant les modalités de réservation et de mise à disposition du bâtiment auprès des associations jardaises.

Il est procédé à la lecture du projet de règlement intérieur et à la présentation des conventions de mise à disposition.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce règlement intérieur ainsi que les conventions de mise à disposition.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18			

RELEVÉ des DÉCISIONS prises par le Maire en vertu de l'art. L 2122.22

- Acquisition et livraison d'un navire pour le port de plaisance : chantiers Delavergne pour un montant de 12 968 € HT

Arrêtés du Maire pour D.I.A.

Conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et à celles des articles L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 1978, instituant le droit de préemption urbain sur toutes les zones U, et la délibération du 29 novembre 2009, étendant ce droit aux zones AU, Madame le Maire a pris les arrêtés suivants :

N° de DIA	Désignation cadastrale	Adresse	Superficie	Prix	Préemption
029-2016	AL 602	1 rue des vignes	1000 m ²	120.000 € + frais	N
030-2016	AR 538-547	10 impasse du Mal Leclerc	600 m ²	212.500 € + frais	N
031-2016	AR 73	Rue Morpoigne	122 m ²	110.000 € + frais	N
032-2016	AI 1278	Chemin du Plumat	214 m ²	5.000 € + frais	N
033-2016	ZD 735-736	Rue Fief l'Abbesse	1 082 m ²	116.000 € + frais	N
034-2016	AI 1055-1263-1267	Domaine du Payré	22 451 m ²	107.000 € + frais	N
035-2016	AW 419-226-240	7et 11 rte des Goffineaux	5 052 m ²	400.000 € + frais	N
036-2016	ZD 193	47 chemin des Métairies	879 m ²	165.000 € + frais	N
037-2016	AP 1021-203	94 rue de l'Océan	272 m ²	146.000 € + frais	N
038-2016	AX 194-370-213	5 impasse Chantemerle	1 622 m ²	210.000 € + frais	N
039-2016	AW 187	2 impasse des Arantelles	765 m ²	272.000 € + frais	N
040-2016	ZD 837	Rue du Moulin Girard	456 m ²	63.840 € + frais	N
041-2016	AN 928	11 impasse du Boisdet	835 m ²	220.000 € + frais	N

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Mme le Maire rappelle la tenue du 1^{er} séminaire sur la fusion des communautés de communes, le 2 mai 2016 à 18h30.
- ❖ Sonia GINDREAU informe de la réception le 2 mai prochain du véhicule qui effectuera la navette estivale « l'Océane ».
- ❖ Thierry BENOEAU demande les possibilités de location de matériel pour des associations extérieures au territoire communal.

❖ Noëlle DUCLOUT fait état d'une demande concernant l'éligibilité de la commune au dispositif « Pinel ». Il est répondu que la commune a effectué une demande d'agrément auprès du Préfet de Région pour bénéficier de cette éligibilité, malheureusement celle-ci a été refusée.

❖ Jean-Michel PINEAU fait part de trois informations :

- Implantation d'un brasseur artisanal à Jard sur Mer.
- Le navigateur qui souhaitait traverser l'Atlantique en rameur en partant du Canada pour arriver dans le port de Jard sur Mer, est obligé de repousser son départ en raison de problèmes techniques.
- La navette portuaire « la Brunette » est en cours de construction et sera livrée fin mai ; ce projet a été porté par le groupe de travail issu du Conseil portuaire afin d'apporter plus de services aux usagers et dynamiser le port de plaisance. La navette sera gratuite et réservée aux usagers du port.

❖ Prochaines animations (Patricia TISSEAU) :

- Dimanche 1^{er} mai : Journée des Ecrivains
- Cérémonie du 8 mai
- Nettoyage du littoral le samedi 14 mai avec l'aide de l'ONF et de l'ADLJ
- Cérémonie du 18 juin en présence de M. le Préfet
- Inauguration de la restauration de l'église Sainte-Radégonde le dimanche 19 juin.

❖ La Conchette est présentée au Conseil Municipal.

❖ Prochain Conseil municipal (sous réserve de modification) : jeudi 26 mai 2016

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, Mme le Maire lève la séance à 21h35.

Le Maire
Mireille GREAU,



Le Secrétaire
Maryline GIRAUD,

